

N° 24-143

LA PRÉSIDENTE ET LES QUESTEURES,

Vu le chapitre IV du titre I^{er} du Règlement de l'Assemblée nationale,

Vu les titres I^{er} et III du Règlement intérieur sur l'organisation des services portant statut du personnel de l'Assemblée nationale,

Vu l'arrêté du Président et des Questeurs n° 89-063 du 14 novembre 1989 relatif aux principes généraux des concours, modifié,

Vu l'arrêté du Président et des Questeurs n° 07-197 du 19 décembre 2007 fixant la liste des pièces à fournir par les candidats aux concours de l'Assemblée nationale,

Vu l'arrêté du Président et des Questeurs n° 09-122 du 29 octobre 2009 relatif à la réglementation du concours externe d'administrateur-adjoint, modifié,

Vu les décisions prises en réunion de Questure le 1^{er} octobre 2024,

Vu l'avis des organisations syndicales représentatives,

Sur la proposition du Secrétaire général de l'Assemblée et de la Présidence et de la Secrétaire générale de la Questure,

ARRÊTENT :

Article premier – Un concours externe pour le recrutement de vingt-cinq administrateurs-adjoints sur liste principale est ouvert.

En application des articles 1 et 2 de l'arrêté du Président et des Questeurs n° 89-063 du 14 novembre 1989 relatif aux principes généraux des concours, le jury pourra établir une liste complémentaire.

Article 2 – La date à partir de laquelle les candidats peuvent s'inscrire via le formulaire d'inscription électronique, ou par voie postale, est fixée au lundi 4 novembre 2024 à 14 heures. La clôture des inscriptions est fixée au lundi 9 décembre 2024 à minuit.

Les conditions de diplômes ou d'équivalence, de nationalité, ainsi que, pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans, de régularité de leur position au regard des obligations de service national, sont appréciées à la date de clôture des inscriptions. Elles doivent être justifiées par les candidats à cette même date.

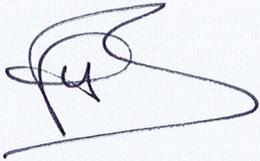
Des compléments d'information peuvent être demandés aux candidats par l'administration.

Fait à Paris, au Palais-Bourbon,

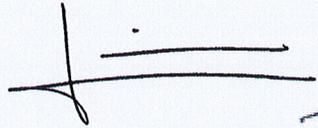
le 28 OCT. 2024

LA PRÉSIDENTE,

LES QUESTEURES,



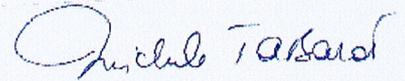
Yaël BRAUN-PIVET



Christine PIRÈS BEAUNE



Brigitte KLINKERT



Michèle TABAROT